



Syndicat du Bassin de l'Oudon

Groupe Milon - 4 rue de la Roirie
49500 SEGRE EN ANJOU BLEU

Tél : 02.41.92.52.84 - mail : contact@bvoudon.fr - www.bvoudon.fr

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 23 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt trois juin les membres du comité syndical du Syndicat du Bassin de l'Oudon se sont réunis au Centre administratif intercommunal à CRAON, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président conformément aux articles L 5711-1, L5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales

STRUCTURE	TITULAIRE	présent	excusé	SUPPLEANT	présent	excusé
ANJOU BLEU COMMUNAUTE	M. AILLERIE Pierre		1	M. BOSSÉ Fabien		
	M. BÉLIER Denis		1	Mme BOURDAIS Marie-Paule		1
	M. BESNIER Michel			M. BIANG NZIE Patrick		
	Mme BOULLAIS Sandrine		1	Mme DANJOU Anne		
	Mme CERISIER Isabelle	1		M. HEULIN Pierre-Marie		
	M. COLAS Aurélien		1	Mme MERCAT Pascale		
	M. DELAUNAY Dominique			M. MARY Yves		
	Mme DENIS Coline	1		M. BRILLET Martial		
	M. FRÉMY Didier			M. LARDEUX Dominique		
	M. GASTINEAU Christophe			M. CHERÉ Nicolas		
	M. GATINEAU Régis			Mme GRÉGOIRE Aline		
	M. GRIMAUD Gilles	1		M. CHAUVIN Bruno		
	M. HAMARD Benoît	1		M. ROBERT Jacques		
	Mme COUE Françoise	1		M. CABRAL Joaquim		
	M. MAHOT Marcel			M. BRETON Eric		
	M. PELLUAU Dominique			M. ROCHEPEAU Pierre		
	M. PERROIS Christian	1		M. BESNIER Loïc		
	M. ROBERT Anaël	1		M. ROBERT Bernard		
M. RONCIN Joël	1		Mme CHAUVEAU Carine			
M. ROUSSEZ Olivier	1		M. BALLÉ Matthieu			
PEUTON	M. LAUNAY André			M. LELOUP Roland		

STRUCTURE	TITULAIRE	présent	excusé	SUPPLEANT	présent	excusé
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON	M. BERSON Christian			M. PICQUET Marc-Antoine		
	M. BESNIER Tony			M. POIRIER Romuald		
	M. CADOT René			M. CORNABAS LECOMTE Damien		
	M. CROSNIER Florent	1		M. VALLEE Jacky		
	M. DELANOË Jean-Claude	1		M. GUILLAUDEUX Kévin		
	M. GAROT Rémi	1		M. HOUTIN Jean-Christophe		
	M. GAUCHER Olivier			M. MARQUET Julien		
	M. GAUMÉ Bruno	1		M. CHAMARET Richard		
	M. GENDRY Daniel	1		M. GIBOIRE Jean-Paul		
	M. GILLES Pierrick	1		M. JONCHERAY Adrien		
	M. GUILLET Vincent			M. HOUTIN Jérôme		
	M. GUION Ludovic	1		M. BELLANGER Jimmy		
	M. JÉGU Christel			M. MERLIER Claude		
	M. LAMY Anthony			M. BRETON Robert		
	M. LIVENAIS Norbert			M. BEDOUET Gérard		
	M. PENÉ Loïc			M. ROSSIGNOL Didier		
	M. POMMIER Sébastien			M. FRABOUL Yannick		
	M. RAIMBAULT Pascal			M. RAVARY Nicolas		
M. RAMAUGER Dominique			M. GENDRY Hugues			
M. ROSSIGNOL Jérôme			M. BEUCHER Clément			
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DU HAUT ANJOU	M. AUBERT Mickaël			M. BUREAU Arnaud		
	M. CHESNEAU Ludovic			M. VIGNAIS Vincent		
	M. HAYER Jacky			Mme RAMÉ Bérangère		
	M. LEBRETON Bruno			M. CHEVROLLIER Pascal		
	M. PERRAULT Sylvain		1	M. GABORIAUD Bernard	1	
	M. DUBOSCLARD Hervé		1	M. BUCHER Anthony		1
LAVAL AGGLOMERATION	M. LABBÉ Michel	1		Mme BOISARD Véronique		
	M. MICHEL Louis	1		M. PAILLARD Vincent		
VITRÉ COMMUNAUTE	M. FERRÉ Guy			M. BIDAUX Jacques		
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE LA ROCHE AUX FEES	M. HENRY Patrick			M. METAIRIE Cyrille		
COMMUNAUTE DE COMMUNES CHATEAUBRIANT DERVAL	M. LORANT Gildas		1	M. GUILLET Cyrille		

Les délégués présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du comité syndical. Monsieur DELANOË Jean-Claude, a été nommé secrétaire de séance pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

Délégués en exercice : 52 - Nombre de présents : 19

En raison de l'état d'urgence sanitaire, le quorum est fixé au tiers des membres en exercice (18).

Le compte-rendu sommaire de la séance du 23 juin a été affiché au centre administratif de Craon le 24/06/2021, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ordre du jour du comité syndical :

1. Administration et finances

- 1.1. Approbation du compte rendu de la séance précédente
- 1.2. Décisions prises par le Président
- 1.3. Décisions prises par le bureau
- 1.4. Décisions modificatives au budget
- 1.5. Validation du règlement du syndicat pour la protection des données

2. Dossiers techniques

- 2.1. Bocage
 - 2.1.1. Présentation générale : préservation du bocage, aides à la replantation, « Liger bocage », label haie,...
 - 2.1.2. Orientations du syndicat pour les secteurs Anjou Bleu Communauté et Pays de Craon
 - 2.1.3. Engagement d'un marché
- 2.2. Engagement de l'inventaire des zones humides et des éléments du bocage dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux et du Plan Local d'Urbanisme intercommunal d'Anjou Bleu Communauté
- 2.3. Point sur les études et travaux pour la restauration des milieux aquatiques
- 2.4. Engagement de la révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin versant de l'Oudon
- 2.5. Engagement de l'élaboration d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau

3. Examen des dossiers pour avis

- 3.1. Avis sur les projets de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, de programme de mesures et de plan de prévention du risque inondations du bassin Loire-Bretagne

4. Questions diverses



1. ADMINISTRATION ET FINANCES

1.1. Approbation du compte rendu de la séance précédente

Présentation : Gilles GRIMAUD

Le compte rendu de la séance du 19/05/2021 est consultable sur www.bvoudon.fr rubrique accès réservé / Bassin de l'Oudon / réunions.

Vote : unanimité

1.2. Décisions prises par le Président

Présentation : Gilles GRIMAUD

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
Qualité Quantité		
lettre agricole de l'Oudon n° 32	CHAMBRE D'AGRICULTURE	2 892,00 €

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
Inondations		
Entretien site surstockage - les masses à Loiré - piègeage taupe	BIONEO	136,58 €
réparation vérin Grande Queille - prestation complémentaire après diagnostic	BTV HYDRAULIQUE	512,40 €
clapet de la Guardière : diagnostic variations clapet	HMI	638,40 €

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
Général		
renouvellement certificat RGS - télétransmission actes - 2 ans	SRCI	222,00 €
contrat infogérance 2021 - 5 mois	KIRSCH	1 643,40 €
ouverture de ligne fixe	ANJOU TELECOM	32,40 €
clés à refaire - bureau + cuisine	CORDONNERIE RICHARD	111,00 €
location salle parc expo Segré - Comité syndical du 23/06/2021	SEGRE	1 218,00 €
fournitures administratives	DELTA OUEST	721,98 €

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
CLE		
Stylos personnalisés Syndicat Oudon	DELTA OUEST	666,00 €
location salle parc expo Segré - réunion du 17/06/2021	SEGRE	1 218,00 €

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
Milieux aquatiques		
Création 3 panneaux pédagogiques - ENS Misengrain	MEDIAPILOTE	3 179,70 €
Création lettre de l'Oudon n° 2		
transport bus - animation scolaire Ecole des pierres bleues	CAA	544,00 €
animation scolaire 14 et 17 juin 2021	FEDERATION DE PECHE	570,00 €
animation scolaire 14 et 17 juin 2021	CHASSEURS D'ANJOU	600,00 €
Diagnostic avant et après travaux de restauration de l'Araize - Ourzaie - Etude hydro	EDEN	1 508,50 €
suivi hydrobiologique 2021	HYDRO CONCEPT	7 080,00 €
suivi hydrobiologique 2021 - bivalves avant travaux	CPIE MAYENNE	4 270,00 €
représentation théâtrale - journée du misengrain - 12/06/2021	POISSON PILOTE	1 700,24 €
impression 3 panneaux pédagogiques Misengrain	DAPO	100,80 €
réparation du clapet de bourg de craon	MGS	444,00 €
fendage de bois pour préparation du chantier de déchiquetage	HOUILLLOT	1 016,40 €
aménagement de plots pour les panneaux et la sculpture - zone humide bois 1	ASDIES	1 244,66 €
diagnostic ouvrages continuité écologique et suivi loutres	LPO	5 200,00 €
phase pro - restauration continuité écologique ouvrage moulin de courbure	SETEC HYDRATEC	4 848,00 €
analyse sédiments à Courbure (Livré la Touche)	INOVALYS	644,03 €

	Signature de marchés	désignation du marché	type de marché	coût HT	
				maximum	prestataire retenu
Milieux aquatiques		Etude préalable à la restauration de la continuité écologique et de l'hydromorphologie de l'Oudon à Montjean	Marché public de prestations intellectuelles	27 195 €	HYDRO CONCEPT
Qualité Quantité		Etude sur la qualité de l'eau des plans d'eau de Saint-Aubin - Pouancé et de Combré et sur la limitation des transferts sur leur bassin versant	Elaboration d'une stratégie et définition d'un plan de communication	45 202 €	SARL INTERFACES ET GRADIENTS

1.3. Décisions prises par le bureau

Présentation : Gilles GRIMAUD

Au cours des séances précédentes du Bureau, les décisions suivantes ont été prises :

- Admission en non-valeur de recettes non recouvrées pour 0,84 Euros (recouvrement partiel de recettes).
- Réponse à l'appel à projet du Département 49 pour des animations en 2022 dans les espaces naturels sensibles : site de la zone humide de Châtelais restaurée par le syndicat récemment.
- Acquisition d'un véhicule de service supplémentaire.

1.4. Décisions modificatives au budget

Présentation : Gilles GRIMAUD

Proposition de délibération

EXPOSE

La consultation pour l'étude transfert sur les étangs de Saint-Aubin (Pouancé) et de Combrée, délibération 2020-26, pour un budget estimatif de 60 000 € est clôturée. Le bureau d'études Interfaces et Gradients, de Janzé,35 a été retenu.

Il convient d'inscrire l'action au budget 2021 pour un montant de 60 000 €.

Le Syndicat du bassin de l'Oudon ayant été retenu pour l'expérimentation PSE (voir CS du 19/05/21) les dépenses ont été estimées pour le projet avec les prestataires envisagés. Il est proposé d'avancer les dépenses initialement prévues sur 2022 en 2021, au vu des échéances calendaires strictes imposées par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne sur ce projet.

La décision modificative de budget proposée est la suivante :

BUDGET PRINCIPAL (38100) - DECISION MODIFICATIVE N°1			
Section de fonctionnement			
depenses	vote 2021	recettes	vote 2021
Total depenses BP	1 880 038,00 €	Total recettes BP	1 880 038,00 €
Total depenses BS	1 696 202,31 €	Total recettes BS	1 696 202,31 €
Détail depenses DM n° 1		Détail recettes DM n° 1	
011 Etude transfert	60 000,00 €	74 subvention Région	23 550,00 €
011 animation des PSE	18 500,00 €	74 subvention AELB	39 250,00 €
022 depenses imprévues	-15 700,00 €		
Total DM n° 1	62 800,00 €	Total DM n° 1	62 800,00 €
total depenses	3 639 040,31 €	total recettes	3 639 040,31 €
Section d'investissement			
depenses	vote 2021	recettes	vote 2021
Total depenses BP	1 579 400,00 €	Total recettes BP	1 579 400,00 €
Total depenses BS	2 024 531,72 €	Total recettes BS	2 024 531,72 €
Détail depenses DM n° 1		Détail recettes DM n° 1	
Total DM n° 1	0,00 €	Total DM n° 1	0,00 €
total depenses	3 603 931,72 €	total recettes	3 603 931,72 €

Le comité syndical,
Après en avoir délibéré,
Approuve cette décision modificative n° 1 au budget 2021,
Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Vote : unanimité

1.5. Validation du règlement du syndicat pour la protection des données

Présentation : Olivier ROUSSEZ

Le document de présentation de l'application du RGPD au Syndicat du bassin de l'Oudon est consultable sur www.bvoudon.fr rubrique accès réservé / Bassin de l'Oudon / réunions.

Proposition de délibération

EXPOSE

Le syndicat doit appliquer le règlement général pour la protection des données (R.G.P.D.). Il s'agit d'une démarche progressive pour adapter les outils existants à la réglementation Européenne. Il est proposé de délibérer pour acter sa mise en œuvre au syndicat.

Le comité syndical,

Sur proposition du bureau,

Après en avoir délibéré,

Acte la mise en œuvre du règlement général pour la protection des données au Syndicat du bassin de l'Oudon,

Approuve le document de présentation ci-joint,

Dit que ce document est évolutif,

Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote : unanimité

2. DOSSIERS TECHNIQUES

2.1. **Bocage**

2.1.1. Présentation générale : préservation du bocage, aides à la replantation, « Liger bocage », label haie,...

Présentation : Régine TIELEGUINE et Delphine PREVOT

EXPOSE

En séance.

Présentation des outils pour la préservation du bocage.

Présentation de la compétence du syndicat pour le bocage.

Présentation des modalités d'aides pour la plantation de haies bocagères sur le territoire de l'Oudon ainsi que les évolutions prévues.

Discussion :

- Aides aux plantations

Madame Coline DENIS interroge sur les modalités d'entretien des haies.

Monsieur Joël RONCIN précise que le premier entretien doit se faire dans les 2 ans après la plantation. Il est également important de former les planteurs pour l'entretien de la haie à moyen et long terme.

Monsieur Olivier ROUSSEZ demande quelle est la porte d'entrée pour un agriculteur qui souhaite planter ?

Madame Delphine PREVOT répond qu'il y a plusieurs possibilités.

Sur le territoire de la communauté de communes ABC, la porte d'entrée est le Syndicat du Bassin de l'Oudon. Après inscription, les techniciens de la Chambre d'agriculture ou de Sylvagraise se rendront sur le terrain pour définir le projet de plantation. Un devis est ensuite proposé à l'agriculteur.

En Mayenne, il faut s'adresser au point info-bocage. C'est l'agriculteur qui fait son projet.

Monsieur Christian PERROIS informe que les entreprises de paysages sont habilitées à monter le dossier. Il ajoute qu'il est important d'avoir une formation sur l'entretien des haies.

Monsieur Rémi GAROT regrette qu'un jeune qui s'installe peut supprimer des haies.

Monsieur Joël RONCIN précise que c'est uniquement dans le cadre de la PAC. Ils sont obligés de replanter sur le même îlot.

Monsieur Olivier ROUSSEZ demande s'il y a des dates butoir et si les agriculteurs sont informés ? Madame Delphine PREVOT répond oui pour le territoire d'ABC, il y a une communication dans la presse. Sur le 53 les dossiers peuvent être déposés toute l'année.

- PSE Label Haie

Monsieur Olivier ROUSSEZ demande qui est habilité pour donner le label ?

Madame Delphine PREVOT répond que les bureaux de certification classiques (ex : Veritas) sont habilités.

Monsieur Christian PERROIS informe que les SCIC¹ demandent à avoir des plans de gestion des haies pour vendre les broyats compte tenu du cahier des charges de certaines collectivités. Pour être labellisé, il faudra redonner de la biodiversité et de la largeur à certaines haies.

- Journée de sensibilisation à la haie

Monsieur Joël RONCIN propose d'organiser une journée de sensibilisation à destination des élus. Il suggère d'aller voir des haies sur le terrain.

Monsieur Rémi GAROT a assisté à une journée de formation dernièrement. Il s'avère que les haies peuvent être labellisées avec de petits aménagements.

Monsieur Christian PERROIS ajoute qu'il faudra consommer le bois sur place (chaudières collectives) si on fait la promotion de plantation des haies.

Monsieur Gilles GRIMAUD dit qu'il faudrait favoriser la plantation de haies sur talus dans le cadre de la compétence lutte contre les inondations.

Monsieur Christian PERROIS souligne que ce qui est important c'est la capacité d'absorption de la haie. Il faut également bien travailler le sol.

Monsieur Joël RONCIN précise que c'est l'ensemble qui permet d'améliorer les choses. Il évoque les risques en cas de sécheresse pour les haies plantées sur talus. Le principal est de replanter au bon endroit.

Il est confirmé qu'une haie sur talus met plus de temps à se développer.

Monsieur Christian PERROIS estime que c'est la végétation qui fait le climat.

2.1.2. Orientations du syndicat pour les secteurs Anjou Bleu Communauté et Pays de Craon

Présentation : Joël RONCIN et Pierrick GILLES

EXPOSE

Il est proposé au comité syndical de poursuivre l'action menée pour les plantations bocagères sur Anjou Bleu Communauté et de l'étendre à la Communauté de communes du Pays de Craon. Il convient de tenir compte des modalités de financement différentes en 49 et 53.

¹ Société coopérative d'intérêts collectifs

Pour les plantations :

- Poursuivre la dynamique existante sur ABC, déjà des inscrits pour des plantations 2021-22
- Engagement d'une opération collective portée par le Syndicat du bassin de l'Oudon sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Craon pour inciter aux plantations (portage par la collectivité des demandes de subventions collectives au Département et au Liger bocage) – marché public à engager avant l'été adapté aux conditions de financement 53.

Pour l'animation :

- Journée de sensibilisation avec des partenaires
- Rendre obligatoire pour les planteurs la participation à une formation de taille de haie

À plus long terme :

- Proposer aux agriculteurs des Plans de Gestion des Haies subventionnés
- Réflexion sur la mise en place d'une organisation collective « Label Haie » à la suite de la dynamique engagée avec la démarche PSE (paiements pour services environnementaux).

2.1.3. Engagement d'un marché

Présentation : Pierrick GILLES

Proposition de délibération

Engagement du marché pour les plantations bocagères sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Craon pour la saison 2021-2022

EXPOSE

Pour mettre en œuvre les actions de plantations bocagères dans le cadre fixé par le Département de la Mayenne, il est nécessaire de passer par un marché public pour inciter à la plantation et accompagner les planteurs (conseils et/ou fournitures et/ou plantations).

Le comité syndical,

Sur proposition du bureau,

Après en avoir délibéré,

Engage une opération collective pour inciter les plantations bocagères sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Craon,

Décide d'engager le marché public relatif à cette action,

Dit que l'opération est estimée à 100 000 Euros TTC,

Sollicite l'aide des partenaires financiers,

Dit que le solde de l'opération, après versement des aides financières, sera à la charge des planteurs,

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Vote : unanimité

2.2. Engagement de l'inventaire des zones humides et des éléments du bocage dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux et du Plan Local d'Urbanisme intercommunal d'Anjou Bleu Communauté

Présentation : Joël RONCIN et Olivier ROUSSEZ

Proposition de délibération

EXPOSE

Anjou Bleu Communauté (ABC) a sollicité la Commission Locale de l'Eau pour réaliser l'inventaire des zones humides dans le cadre de l'élaboration du PLUi. (plan local d'urbanisme intercommunal). La C.L.E. avait déjà fait ce travail en 2015 sur le secteur de l'ex-communauté de communes de Pouancé-Combrée. Elle a validé d'étendre cet inventaire à l'ensemble du territoire ABC.

Comme le syndicat est compétent sur le bocage sur ABC,
Comme le syndicat dispose aussi des inventaires des mares et de cours d'eau,
Comme il existe des inventaires des haies (pré-localisation) et que la C.L.E. dispose de l'inventaire des haies stratégiques pour la gestion de l'eau,
Il est proposé que la C.L.E. porte l'inventaire des zones humides et l'inventaire des éléments du bocage à des fins de leur préservation.
Cette action répond au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) du bassin versant de l'Oudon.

La méthodologie consiste à présenter des pré-localisations faites à l'aide de cartographie aérienne à des groupes d'acteurs locaux pour valider ces inventaires. La concertation et la sensibilisation sont importantes lors de ces échanges. Des prescriptions pour la préservation pourront être associées à la cartographie dans le PLUi et dans le S.A.G.E.

Le comité syndical,
Sur proposition du bureau,
Après en avoir délibéré,
Décide d'engager l'inventaire des zones humides et des éléments du bocage tel que précisé ci-dessus,
Dit que l'opération est estimée à 50 000 € TTC,
Sollicite les partenaires financiers au maximum de leurs possibilités,
Dit que les crédits seront inscrits au budget 2022,
Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Vote : unanimité

2.3. Point sur les études et travaux pour la restauration des milieux aquatiques

Présentation : Joël RONCIN

Présentation en séance.

Cf. powerpoint.

Discussion :

Monsieur Louis MICHEL évoque le dossier de la continuité à Touche Baron. Il propose de reprendre contact avec le maire de Cossé le Vivien. En effet dans le cadre de la déviation il y a des propositions de nouvelles frayères.

Monsieur Joël RONCIN évoque le contexte politique. Certains députés ont proposé des amendements qui remettent en cause la politique de la grande continuité écologique. Le Sénat va dans ce sens. Du coup les riverains/propriétaires qui étaient engagés avec le syndicat sont désormais plus réticents. Les rapports sont difficiles.

Monsieur Pierrick GILLES informe que la Communauté de commune du pays de Craon doit changer 26 ponts métalliques. 5 interventions seront réalisées cette année. Il demande si le Syndicat peut aider la communauté de communes sur la partie qui concerne la jonction entre le pont et la rivière. Monsieur Joël RONCIN répond que le syndicat ne finance pas les ponts, mais il peut aider techniquement.

2.4. Engagement de la révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin versant de l'Oudon

Présentation : Louis MICHEL

Proposition de délibération

EXPOSE

La Commission Locale de l'Eau a décidé lors de sa séance du 17 juin 2021 d'engager la révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Oudon. Le S.A.G.E. est un document de planification à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente. Il a été approuvé en 2003 et révisé en 2014 pour le bassin versant de l'Oudon.

Lien pour consulter les documents actuels du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux :
<http://www.bvoudon.fr/planification-sage/le-sage-oudon/les-documents-du-sage>

Le Syndicat du bassin de l'Oudon, en tant que structure porteuse de la Commission Locale de l'Eau, doit valider l'engagement de l'opération dont la durée est estimée à 3 ans.

Le comité syndical,

Sur proposition de la Commission Locale de l'Eau,

Après en avoir délibéré,

Décide d'engager la révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Oudon,

Dit que l'opération est estimée à 150 000 € TTC,

Sollicite les partenaires financiers au maximum de leurs possibilités,

Dit que les crédits sont et seront inscrits aux budgets 2021, 2022 et 2023,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Discussion :

Monsieur Gilles GRIMAUD demande quel est le lien entre le S.A.G.E.² et le P.T.G.E.³ ?

Monsieur Louis MICHEL répond que dans le P.T.G.E. est abordé uniquement l'aspect quantitatif.

Madame Régine TIÉLÉGUINE ajoute que le P.T.G.E. est un programme d'actions, le S.A.G.E. est un document de planification prescriptif.

Vote : unanimité

2.5. Engagement de l'élaboration d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau

Présentation : Louis MICHEL

Le projet de feuille de route pour l'élaboration d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau est consultable sur www.bvoudon.fr rubrique accès réservé / Bassin de l'Oudon / réunions.

(Document sous réserve de validation en C.L.E. le 17 juin).

Proposition de délibération

EXPOSE

Le Préfet de Région a demandé à la Commission Locale de l'Eau d'établir une feuille de route pour marquer son engagement dans l'élaboration d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau.

Cet engagement permet le maintien du bassin versant de l'Oudon en disposition « 7B3 : Bassin avec un plafonnement, au niveau actuel, des prélèvements à l'étiage pour prévenir l'apparition d'un déficit quantitatif » dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne et évite un classement en Zone de répartition des eaux (plafonnement des prélèvements toute l'année).

² Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

³ Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau

Cette feuille de route doit être rendue avant la fin du mois de juin et le Syndicat du bassin de l'Oudon, structure porteuse de la C.L.E., doit délibérer.

La Commission Locale de l'Eau a validé lors de sa séance du 17 juin 2021 la feuille de route pour élaborer un P.T.G.E. avant la fin de l'année 2023.

Les engagements du Syndicat du bassin de l'Oudon dans la feuille de route sont les suivants :

- Le Syndicat du bassin de l'Oudon, structure porteuse de la Commission Locale de l'Eau du bassin versant de l'Oudon, s'engage à porter administrativement et financièrement l'élaboration du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau.
- Le Syndicat du bassin de l'Oudon, compétent pour la gestion quantitative de la ressource en eau au titre du L211-7 du Code de l'environnement, participera à la concertation pour l'élaboration du programme d'actions et pourra contribuer à la mise en œuvre des actions qui relèvent de ses compétences dans le cadre d'un Contrat territorial « eau » multithématique.

Le comité syndical,

Sur proposition de la Commission Locale de l'Eau,

Après en avoir délibéré,

Décide d'engager l'élaboration d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau sur le bassin versant de l'Oudon,

Valide ses engagements exposés ci-dessus,

Dit que l'opération est estimée à 80 000 € TTC,

Sollicite les partenaires financiers au maximum de leurs possibilités,

Dit que les crédits sont et seront inscrits aux budgets 2021, 2022 et 2023,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Discussion :

Monsieur Louis MICHEL fait part des attentes de Monsieur ROUX de la D.D.T.⁴ de la Mayenne, il suggère d'avoir recours à un prestataire pour renforcer la partie concernant les plans d'eau.

Monsieur Gilles GRIMAUD propose d'en rester pour le moment à ce qui a été décidé par la Commission locale de l'eau.

Monsieur Louis MICHEL évoque la pression de la D.T.T. et de la Chambre d'agriculture dans un contexte conflictuel sur la disponibilité de la ressource en eau.

Vote : unanimité

3. EXAMEN DES DOSSIERS POUR AVIS

3.1. Avis sur les projets de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, de programme de mesures et de plan de prévention du risque inondations du bassin Loire-Bretagne

Présentation : Gilles GRIMAUD et Louis MICHEL

La fiche d'analyse du S.D.A.G.E., du programme de mesures et du PGRI est consultable sur www.bvoudon.fr rubrique accès réservé / Bassin de l'Oudon / réunions.

Les documents complets sont consultables via les liens suivants.

⁴ Direction départementale des territoires

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne est consultable sur <https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr/home/projet-de-sdage-preparer-la-re-1/les-documents-du-sdage-2022-2027/projet-de-sdage-et-ses-documents-daccompagnement.html>

Le programme de mesures est consultable sur <https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr/home/projet-de-sdage-preparer-la-re-1/les-documents-du-sdage-2022-2027/le-programme-de-mesures.html>

Le Plan de Gestion du Risque Inondations est consultable sur <http://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/consultation-pgri-a3715.html>

Vous pouvez également consulter les documents de présentation synthétique :

- Documents complets de la consultation mis en ligne sur le site de l'Agence de l'eau [ICI](#)
- Présentations du Forum de l'eau Maine-Loire-Océan du 15 mars [ICI](#)
- Documents de vulgarisation [ICI](#)

Proposition de délibération

EXPOSE

Le Syndicat du bassin de l'Oudon est consulté sur le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, de programme de mesures et de plan de prévention du risque inondations du bassin Loire-Bretagne.

Le comité syndical,

Après examen des dossiers,

Après en avoir délibéré,

Donne un avis favorable au Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, au programme de mesures et au plan de prévention du risque inondations du bassin Loire-Bretagne.

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Discussion :

Monsieur Louis MICHEL souligne les engagements du Comité de bassin sur la gestion des quantités. C'est désormais un enjeu majeur pour les agriculteurs et les industriels. Le Syndicat va devenir une collectivité gestionnaire des quantités.

Monsieur Olivier ROUSSEZ demande pourquoi c'est problématique d'aller chercher de l'eau chez les voisins ?

Monsieur Louis MICHEL répond qu'en cas de crise il faudra gérer les besoins des territoires.

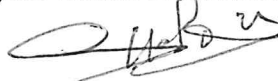
Monsieur Daniel GENDRY évoque le problème des plans de renouvellement des canalisations qui ne sont pas assez ambitieux. Ce sont des investissements importants mais nécessaires pour limiter les pertes d'eau.

Monsieur Louis MICHEL souligne la nécessité de réunir le petit cycle de l'eau⁵ et le grand cycle de l'eau⁶.

Vote : unanimité

Monsieur Gilles GRIMAUD clôt la séance à 12h00.

Le secrétaire de séance,
M. Jean-Claude DELANOE



⁵ Compétences assainissement, eaux pluviales et alimentation en eau potable

⁶ Compétences de bassin versant (GE.M.A.P.I., qualité de l'eau, gestion quantitative, ...)